

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

### **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2024**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni ce jour, 20 janvier 2024 à 11 h 00 sous la présidence de Mr Régis BRESSAND, Maire.

**PRESENTS** :Mmes BRILLAUD Elise, CORTET Violaine, PISACRETA Fabienne  
MM ABBE Philippe, BRESSAND Régis, SEGUIN Frédéric, SEGUIN Gérard.

Secrétaire de séance : Madame Violaine CORTET

#### **ENCAISSEMENT RECETTE**

Le Maire expose que suite à l'installation de la fibre, la Société ORANGE a procédé à une régularisation entre l'ancien et le nouveau contrat et a adressé un chèque de remboursement d'un montant de 103.20 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'encaissement de ce remboursement et charge le Maire des écritures.

#### **PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET POUR 2024**

M. le Maire présente le programme de travaux chiffré par les services de l'ONF à 1419.28 euros  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de 1419.28 € et autorise le Maire à le signer pour acceptation

#### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR 2024**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'entretien des espaces verts, il avait été décidé de retenir la SCOP ABBACA. Le travail effectué par cette entreprise ayant donné toute satisfaction, il propose de reconduire le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la SCOP ABBACA Jardins d'un montant de 3.456 euros TTC pour 2024 et charge le Maire de la signature du devis.

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE**

M le Maire donne connaissance d'une demande de subvention déposée par l'Association « les Copains de Chevigny »

Mme BRILLAUD, présidente de l'Association, quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 euros pour 2024. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2024.

#### **ISOLATION DU SECRETARIAT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU D.S.I.L.**

Le Maire précise que lors du chantier de réhabilitation du bâtiment de la Mairie effectués en 2014, aucuns travaux n'avaient été faits dans le bureau du secrétariat. Ainsi, les ouvertures de cette pièce (une porte vitrée et 3 petites ouvertures) sont restées en simple vitrage. L'isolation du plafond n'avait pas non plus été revue à l'époque.

Des devis ont été établis pour chiffrer les travaux :

- Remplacement de la porte et habillage des petites fenêtres : 3205.55 € HT
- Isolation du plafond et reprise des peintures après travaux : 4686.19 € HT
- Modification de l'installation électrique : 593.00 € HT

soit un avant-projet de 8474.74 € hors taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 8474.74 € et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 4237.37 € soit 50 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
  - subvention DSIL 50 % : 4237.37 €
  - autofinancement : 4237.37 €
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Réflexion sur la mise en place d'un abribus : un devis est en attente.
- Ateliers numériques à VALAY : l'information sera donnée par flyers.